

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation à la réunion faite le 22 novembre 2022

PRESENTS: MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CHARPIN Sandrine, DAUPHIN Didier, DIDIER Guy, GHABRID

Karim, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie

ABSENTS: M. MORELON David (pouvoir à CHARPIN Sandrine)

Madame CHARPIN Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice: 10

Présents: 9

Votants: 10

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
	Commande Publique	Avenant n°4 au contrat de délégation de service public	REPORTE à la prochaine séance du conseil municipal	9 POUR et 1 ABSTENTION (Karim GHABRID) Votants: 10
2022-74	Aménagement du Territoire	Projet d'aménagement de l'Ouillon	APPROUVE le projet tel que présenté APPROUVE la condition de réalisation de cet aménagement du plateau de l'Ouillon s et seulement si la télécabine est réalisée AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.	Unanimité Votants : 10
2022-75	Aménagement du Territoire	Avenant 1 au protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique entre la commune et la société SERHY INGENIERIE	APPROUVE le projet d'avenant 1 spécifiant notamment la redevance forfaitaire de 75000 € indexée suivant le coût de la construction ainsi que la durée du protocole d'accord AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique et tous documents s'y rapportant	Unanimité Votants : 10

2022-76	Domaine et Patrimoine	Convention de servitude avec Enedis sur parcelle communale cadastrée sous le n° C08 lieu-dit La Balme	APPROUVE la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y afférent	Unanimité Votants : 10
2022-77	Finances Locales	Sollicitation de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d'un fonds de concours au titre des travaux d'isolation du futur bureau de Police municipale	SOLLICITE la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d'un fonds de concours pour les travaux d'isolation du futur bureau de la Police Municipale. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.	Unanimité Votants : 10
2022-78	Domaine et Patrimoine	Exercice du droit de priorité à l'occasion de la vente d'une parcelle pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°15 d'une superficie de 120 m² et supportant une maison cantonnière d'une surface habitable de 125 m² sur la commune de Saint Sorlin d'Arves	APPROUVE le principe d'exercice du droit de priorité sur le terrain appartenant à l'Etat, cadastré B n°15, au prix estimé par les Domaines de 16800 €; APPROUVE la délégation de l'exercice du droit de priorité de la 3CMA en date du 28 Juillet 2022; AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire; APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée B n°15 au prix indiqué dans la notification, soit Seize Mille Huit Cent €uros (16.800,00 €)	Unanimité Votants : 10
2022-79	Institutions et Vie Politique	Modification des statuts de la 3CMA – Compétence Eau	APPROUVE le projet de modification statutaire et le projet de statuts modifiés MANDATE le Maire pour notifier cette décision à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan	Unanimité Votants : 10

2022-80	Institutions et Vie Politique	Approbation du principe et des modalités de dissolution du SIVU touristique de l'Ouillon	 APPROUVE le principe de la dissolution du SIVU Touristique de l'Ouillon à intervenir en deux temps : cessation d'exercice des compétences au 31 décembre 2022 et dissolution effective suite au vote des comptes administratif et de gestion de clôture, APPROUVE les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les 4 communes suivantes 40 000 € répartis à hauteur de 25% entre les quatre communes conformément à la clé statutaire du syndicat. Le reliquat excédent 40 000 € perçu par la seule commune de Saint-Jean-d'Arves 	9 POUR et 1 CONTRE (Karim GHABRID) Votants: 10
2022-81	Institutions et Vie Politique	Approbation du choix du mode de publicité des actes conformément à l'article L2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales	par voie électronique	Unanimité Votants : 10
2022-82	Institutions et Vie Politique	Requête contre le permis de construire n°PC7328021R1019 DELAFOSSE: autorisation à prendre un avocat et à ester en justice	AUTORISE Monsieur le Maire pour ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Karen DURAZ, Avocat, 129 rue Sommeiller 73000 CHAMBERY pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative MANDATE Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.	Unanimité Votants : 10

2022-83	Domaine e	Approbation de la modification de	APPROUVE la modification de la liste des parcelles	
	Patrimoine	la délibération n° 2022-45 portant	impactées par l'implantation de la télécabine et les chemins	Votants: 10
		autorisation d'implantation et de	d'accès comme suit :	
		travaux de la télécabine sur les	A 82 lieu-dit Derrière Les Encombres, A 84 lieu-dit Le	
		parcelles communales : ajout d'une	Nieblais, A 87 lieu-dit Sur les Sanières, A 489 lieu-dit	
		parcelle	Pierre-Aigüe, A 1381 lieu-dit Pierre-Aigüe, A 1441 lieu-dit En Groseiller, B 154 lieu-dit La Battue du Pré, B 158 lieu-dit	
			La Battue du Pré, B 557 lieu-dit Les Champets, B 559 lieu-	
			dit Les Champets, B 627 lieu-dit Le Plan du Moulin, B 628	
			lieu-dit Le Plan du Moulin, B 630 lieu-dit Le Plan du	
			Moulin, B 631 lieu-dit Le Plan du Moulin, B 632 lieu-dit Le	
			Plan du Moulin, B 637 lieu-dit Le Plan du Moulin.	
			AUTORISE la SAMSO à implanter et créer des chemins	
			d'accès sur les parcelles communales ci-dessus énoncées	
			AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y	
			rapportant.	
2022-84	Fiscalité	Approbation des tarifs secours sur	APPROUVE le recouvrement auprès des personnes ayant	Unanimité
		pistes et des transports sanitaires	bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous	Votants: 10
		primaires hiver 2022-2023	les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations	
			de secours consécutives à la pratique de toute activité	
			sportive ou de loisir;	
			APPROUVE les tarifs applicables pour la saison d'hiver	
2022.05	T. 11.7	A 1 C 1 CAT	2022/2023 tels que présentés	Unanimité
2022-85	Fiscalité	Approbation du tarif SAF secours	APPROUVE les tarifs applicables pour la saison 2022/2023 (du 1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023)	Votants: 10
		héliportés et de la convention du 1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre	APPROUVE la convention avec le SAF	Votantis . 10
		2023	AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec	
		2023	le SAF.	

2022-86	Fiscalité	Approbation des tarifs de transports sanitaires effectués par le SDIS,	APPROUVE le montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à compter du 1 ^{er} janvier 2023 à hauteur de :	Unanimité Votants : 10
		consécutifs aux secours sur pistes année 2023	 338 €: pour bas de pistes au Centre Hospitalier St Jean de Maurienne 216 € pour bas de pistes au cabinet médical de Saint 	
			Sorlin d'Arves	
			Ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Sorlin d'Arves et seront facturés par la Commune aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés	
			par délibération du conseil municipal)	
2022-87	Commande Publique	Approbation de la convention de distribution des secours entre la Commune et la SAMSO		Unanimité Votants : 10
2022-88	Finances Locales	Engagement des dépenses d'investissement budget commune 2023	APPROUVE l'application de l'article L1612-1 du code général des collectivités à savoir : engager 25% des dépenses d'investissement du budget 2022 (chapitres 20, 204, 21 et 23) soit 415207 € (25% de 1 660 829 €) AUTORISE Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement 2023 pour un montant global de 415207 €	Unanimité Votants : 10
2022-89	Commande Publique	Point sur les conventions d'autorisation de gestion des remontées mécaniques avec le SIVU des Grandes Bottières et la Commune de Villarembert	8 8	Unanimité Votants : 10
2022-90	Institutions et Vie Politique	Frais de représentation de Monsieur le Maire	APPROUVE l'attribution de frais de représentation à Monsieur le Maire FIXE l'enveloppe annuelle à 5000 € pour 2022 – 2026	Unanimité Votants : 10

2022-91	Fonction Publique	Instauration de la journée de solidarité	APPROUVE l'instauration de la journée de solidarité selon les modalités proposées à compter du 1 ^{er} janvier 2023 : - Soit travail un jour chômé : lundi de Pentecôte - Soit travail de 7 heures précédemment travaillées à l'exclusion d'une réduction des jours de congé annuel	Unanimité Votants : 10
2022-92	Finances Locales	Approbation du projet de réaménagement de la Maison du Tourisme et du dossier de demande de subventions	APPROUVE le projet de réaménagement de la Maison du Tourisme avec notamment des travaux de rénovation thermique, de réhabilitation et d'extension du bâtiment : • travaux de rénovation énergétique totale du bâtiment et ce sur les trois étages, avec modification de la charpente • création d'une extension de 48m² pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite • création d'une gaine d'ascenseur avec équipement pour accès PMR • création d'un passage couvert permettant de garder l'accès au transformateur • rénovation intérieure des espaces existants APPROUVE le coût estimé des travaux s'élevant à 1612958€ HT SOLLICITE le Département (FDEC), l'Etat (DETR DSIL), le SDES, l'Europe (FEDER), la 3CMA pour l'attribution d'une subvention ou participation financière AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires et notamment le dépôt du permis de construire, des dossiers de demandes de subvention et à signer tous documents subséquents relatifs au projet.	Unanimité Votants: 10

2022-93	Finances	Achat d'un véhicule électrique et	APPROBATION de l'achat d'un véhicule électrique tel que	
	Locales	demande de subventions	présenté	
			APPROBATION du coût estimé à 19371,57 € HT soit	
			23245,88 € TTC	-
			SOLLICITATION du département et de toutes autres	
			instances (Région, Préfecture, 3CMA) pour l'octroi d'une	
			subvention	
			AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour	
			réaliser les démarches administratives et signer tous	
			documents relatifs au projet dont les dossiers de demandes	
			de subventions.	

A Saint Sorlin d'Arves, le 1er décembre 2022

Le Maire, Fabrice BAUDRAY



Publié et affiché le 2 décembre 2022